

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

Présents

Catherine BLANC, Olivier BORRAZ, Léo CASTELLOTE, Renaud DEHOUSSE, Maxime GABORIT, Charlotte GLINEL, Rémi GUILLEM, Florence HAEGEL, François-Antoine MARIANI, Vincent MARTIGNY, Pierre MEIGNANT, Pierre MEYNARD, Julie MEYNIER, Laura MEYNIER, Enora NAOUR.

Absents ou excusés

Nadège ABOMANGOLI, Thierry CADART (donne procuration à Florence HAEGEL), Jean-Claude CASANOVA, Laurent GERMAIN (donne procuration à François-Antoine MARIANI), François HEILBRONN (donne procuration à François-Antoine MARIANI), Claude JAUPART (donne procuration à Renaud DEHOUSSE), Marie-Anne LEVEQUE (donne procuration à Renaud DEHOUSSE), Catherine MAYEUR-JAOUEN, Daniel MUGERIN, Frédéric PUIGSERVER, Marie RASSAT (donne procuration à Catherine BLANC), Étienne WASMER.

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Michel GARDETTE	directeur adjoint,
Charline AVENEL	secrétaire générale
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Francis VERILLAUD	directeur des affaires internationales et des échanges,
Marie DE BOYNES	directrice juridique,
Jacques de CHAMPCHESEL	directeur de la vie universitaire,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
Henri BERGERON	Responsable du master Gestion des ressources humaines
Amélie ANTOINE-AUDO	chargée de mission auprès du Directeur – Déléguée générale Université Sorbonne Paris Cité.

I. Présentation du projet de création du Pôle santé	page 2
II. Présentation des conditions de la labellisation en Français Langue Etrangère (FLE) et vote pour l'engagement de Sciences Po dans la procédure	page 5
III. Présentation du double diplôme avec l'Université de Sydney	page 6
IV. Proposition d'un nouveau nom pour le master Gestion des ressources humaines	page 10
V. Échange d'informations sur des questions diverses	page 12

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015**

La séance est ouverte à 8 h 32 par Renaud DEHOUSSE.

I. PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION DU PÔLE SANTÉ

Renaud DEHOUSSE indique que la création de ce Pôle santé doit permettre à Sciences Po d'être en conformité avec la loi.

a) Présentation

Jacques de CHAMPCHESEL présente les projets de statuts pour le Pôle santé. En tant qu'université de rang international, Sciences Po offre parmi ses services auprès des étudiants aussi bien en formation diplômante qu'en échange et auprès des salariés de la Fondation des sciences politiques un accès libre, gratuit et confidentiel à des prestations de soins et à un accompagnement médicopsychologique par le truchement de ce Pôle santé. Cette action est menée à destination de la communauté étudiante en lien étroit avec le Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPP) de Paris V Descartes, université membre de Sorbonne Paris Cité, et à destination de la communauté salariée, en lien étroit avec la médecine du travail qui est l'interlocuteur de référence.

Six personnes composeront ce Pôle : un psychiatre qui sera le médecin coordinateur du Pôle, un médecin généraliste, une infirmière, une psychologue, une référente handicap étudiant de la Vie universitaire et une secrétaire. Le Pôle santé se situe dans la cour intérieure du 56, rue des Saints-Pères. Des travaux ont eu lieu en décembre 2014 et janvier 2015 pour permettre son extension, renforcer ses équipements et disposer d'une excellente isolation acoustique.

Jacques de CHAMPCHESEL commente les plans.

Deux bureaux sont disponibles pour des consultations somatiques soit avec l'infirmière, soit avec le médecin, de façon à doubler le public qui peut être accueilli simultanément au sein du Pôle. A été créé un bureau pour des consultations psychologiques avec une psychologue ou un psychiatre. Il y a une salle de repos, un bureau pour la secrétaire, une salle d'attente et des sanitaires indépendants et accessibles à tous.

L'action du Pôle sera très large : consultation clinique, collaboration étroite avec les différents services, en particulier avec la Direction des études et de la scolarité, avec la Direction des affaires internationales et des échanges pour accompagner les étudiants en cours de scolarité qui partiront pour leur troisième année à l'étranger. Le Pôle de santé participe aux instances de régulation d'hygiène et de sécurité de l'établissement. Il travaille sur des programmes de prévention et collabore avec la chaire Santé de Sciences Po.

Jacques de CHAMPCHESEL rappelle le contexte des statuts. Les établissements d'enseignement supérieur ont des obligations en termes d'actions de soins et de prévention qui correspondent aux missions indiquées à l'article D.714-21 du Code de l'éducation. Sciences Po et le SIUMPP de Paris Descartes couvrent par leur partenariat l'ensemble de ces missions. Le SIUMPP s'occupe notamment du suivi vaccinal, de la visite médicale des primoarrivants et de l'examen préventif intégrant une dimension psychologique et sociale pour le premier cycle. Le Pôle santé doit permettre un accompagnement personnalisé des étudiants de Sciences Po, soit une population très internationalisée à la culture médicale variée. L'équipe est adaptée à cette spécificité. Des missions facultatives sont prévues à l'article D.714-21. Elles sont remplies uniquement par le SIUMPP de Paris Descartes. En effet, la constitution en centre de santé impliquerait l'obligation d'accueillir tous publics, y compris extérieurs à l'établissement, ou l'implication par exemple dans le Plan canicule. L'idée est plutôt de se concentrer sur la population étudiante, alors que le SIUMPP de Paris Descartes est, lui, en train de se constituer en centre de santé.

Le Pôle est dirigé par son directeur nommé par le directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, après l'avis du Conseil de direction. C'est un mandat de quatre ans renouvelable. Il supervise le Pôle santé et la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions et en assume l'administration. La structure de référence pour la gestion est le Conseil du pôle qui est consulté pour veiller au bon fonctionnement du Pôle. Ce Conseil est composé de membres du Pôle santé, dont son directeur, et d'extérieurs, à savoir le directeur de l'IEP ou son représentant qui le préside de droit, les présidents étudiant et enseignant élus en Commission paritaire, un représentant du CROUS. Le Conseil peut inviter à assister à une séance tout intervenant dont la présence est jugée utile.

Ces statuts ont été présentés à la Commission paritaire du 23 mars 2015 et ont reçu à cette occasion un avis favorable à l'unanimité.

b) Discussion

Renaud DEHOUSSE remercie pour ces précisions. Ce projet permet de se mettre en conformité avec la loi tout en offrant un cadre important dans une communauté de vie comme Sciences Po. Il signale que le projet de statuts qui a été communiqué aux membres de l'instance intègre les modifications proposées lors de la réunion préparatoire par la vice-présidente étudiante du Conseil de direction. La possibilité est prévue pour le président étudiant de la Commission paritaire de se faire représenter aux réunions du Conseil du pôle santé, de façon à ce qu'un représentant étudiant soit toujours présent.

Catherine BLANC aimerait savoir ce qui est réalisé en matière de santé étudiante sur les campus en région. Le campus de Reims est par exemple amené à s'agrandir. D'autre part, la note traite du fonctionnement du Pôle santé et de son budget. Quel est le budget attribué à ce Pôle santé ? Enfin, les salariés sont concernés par ce pôle. Elle souhaite que le médecin du travail soit membre à part entière du Conseil du pôle au titre de la prévention de l'ensemble des salariés, soit plus de 1 000 personnes.

Enora NAOUR exprime la satisfaction de l'UNEF. Si la création d'un tel Pôle santé relève avant tout d'une obligation légale, c'est une bonne chose que les questions de santé puissent disposer de leur propre espace de discussion. Les statuts prévoient que les procès-verbaux du Conseil soient affichés dans les locaux du Pôle santé. Sous réserve du respect de la confidentialité, il serait bon que ces documents soient communiqués pour information aux membres des conseils centraux. Les questions de santé des étudiants, des enseignants et des salariés ne doivent pas être dissociées des décisions relatives aux orientations stratégiques de l'établissement, comme les horaires d'ouverture de la bibliothèque, la mise en place de lieux de restauration ou l'organisation des rythmes de scolarité. Il est nécessaire que les informations regroupées sur les questions de santé soient présentes dans les débats. À ce titre, Enora NAOUR rappelle que l'UNEF a demandé quelques mois auparavant dans ce Conseil, lors de la présentation des résultats de l'enquête sur la bibliothèque, à ce qu'une étude soit menée sur la santé des étudiants de Sciences Po, notamment sur leurs rythmes de vie, de sommeil et d'alimentation. Un calendrier a-t-il été prévu pour lancer cette étude ? Par ailleurs, l'UNEF se joint à la question Catherine BLANC à propos des campus délocalisés.

Jacques de CHAMPCHESEL indique que le Pôle santé travaille en lien étroit avec chaque directeur de campus. L'idée est soit d'établir un partenariat au niveau local, par exemple avec le SIUMPP de l'Université de Poitiers, soit de prendre contact avec des médecins sur place. L'équipe du Pôle santé est disponible et elle est sollicitée chaque année par les différentes directions de campus pour des cas complexes : soit des étudiants se déplacent à Paris, soit les équipes se déplacent en province. L'idée privilégiée est de trouver une solution locale. Le Pôle santé travaille avec Nathalie JACQUET, directrice du campus de Reims, pour essayer de trouver une solution, peut-être avec l'Université de Reims, peut-être avec des structures proches du campus. De plus, la population étudiante de Sciences Po Reims est très spécifique, car internationale.

Le Pôle santé dispose d'un budget de fonctionnement, qui concerne surtout la masse salariale. L'idée n'est pas de prodiguer des soins sur place, à l'exception naturellement des soins de première nécessité, mais de pouvoir diriger les patients vers des centres de santé de référence.

Marie DE BOYNES reconnaît qu'une relation très étroite existe depuis plusieurs années entre les

équipes du Pôle santé et les salariés, notamment *via* la RH. Le Pôle santé est ouvert aux salariés en cas d'urgence ou de situation délicate. Le lien est étroit entre la DRH et les instances en charge de l'hygiène et de la sécurité des salariés, mais la capacité d'accueil des consultations est limitée. Le Pôle santé ne peut se substituer aux instances compétentes en matière de santé des salariés. Il est parfois également plus efficace que le personnel se rend à la médecine du travail. Mais le Pôle santé est ouvert aux salariés, la volonté est réelle de permettre à l'ensemble des collaborateurs de pouvoir bénéficier de ce service.

Charline AVENEL revient à la possibilité pour la médecine du travail de participer aux travaux du Conseil du pôle. Cela semble en effet tout à fait pertinent.

Marie DE BOYNES précise que la venue de la médecine du travail aux réunions a été envisagée en fonction des thèmes des travaux du Conseil du pôle. Il sera possible de l'inviter.

Jacques de CHAMPCHESEL ajoute que le Pôle santé est ouvert pour toutes les urgences pour toutes les communautés de Sciences Po.

Jacques de CHAMPCHESEL en vient à la question de la santé des étudiants de Sciences Po. Les données doivent être anonymes. Le Pôle santé travaille depuis plus d'un an sur le sujet, en lien avec la référente Cnil à Sciences Po. C'est un environnement très contraignant. Il n'est pas possible de produire des données si d'une manière ou d'une autre l'anonymat est menacé. Le sujet a même été évoqué avec la filière Santé du master Affaires publiques, maintenant dans l'école des Affaires publiques.

Pour l'instant, aucun calendrier précis n'est envisagé. Jacques de CHAMPCHESEL reviendra en parler au Conseil. Il faut considérer la temporalité d'une année universitaire, donc l'étude pourra peut-être débiter pour l'année 2015-2016.

Marie DE BOYNES signale que cette problématique a déjà été abordée en interne. L'intérêt pour cette enquête est réel. Quant à l'affichage des procès-verbaux du Conseil, les statuts intègrent une disposition classique pour permettre la publicité des échanges. Cette disposition semble satisfaisante. Les procès-verbaux seront affichés dans les locaux du Pôle et disponibles à tous moments pour une personne en faisant la demande.

Enora NAOUR note que si ces procès-verbaux sont affichés, cela signifie qu'ils ne sont pas confidentiels. Ils pourraient donc très bien être transmis au Conseil de direction et à la Commission paritaire.

Pour Marie DE BOYNES, il n'existe pas d'objection juridique à accéder à cette demande.

Jacques de CHAMPCHESEL pense qu'il est possible de répondre favorablement à cette demande. À propos de la confidentialité, Jacques de CHAMPCHESEL signale que le Pôle santé s'est équipé d'un système d'information complètement indépendant pour que les données ne soient pas hébergées au sein de Sciences Po et soient indépendantes des données de la scolarité. Les personnes travaillant au sein du Pôle santé ou au sein de la Direction des études et de la scolarité qui sont amenées à être en interaction ont un avenant à leur contrat stipulant l'ensemble des éléments de confidentialité.

c) Votes

Le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris adopte à l'unanimité les statuts du service de médecine préventive et de promotion de la santé de l'IEP de Paris, désigné « Pôle Santé ».

Jacques de CHAMPCHESEL indique que le directeur du Pôle santé est nommé par le directeur de l'Institut des études politiques de Paris après l'avis du Conseil de direction. Le Conseil de direction doit donc se prononcer sur la nomination du docteur Olivier TARRAGANO qui est médecin coordinateur du Pôle dont il a mis en place l'ensemble des structures.

Le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris donne un avis favorable à la

nomination par le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Paris du Docteur Olivier TARRAGANO en sa qualité de directeur du Pôle Santé.

II. PRÉSENTATION DES CONDITIONS DE LABELLISATION EN FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE) ET VOTE POUR L'ENGAGEMENT DE SCIENCES PO DANS LA PROCÉDURE

a) Présentation

Françoise MELONIO explique que l'établissement souhaite s'engager dans une démarche de certification en demandant un label qualité FLE. Ce label a été créé en 2007 et est gérée par le CIEP (Centre international d'études pédagogiques). Pour s'engager dans cette démarche, l'accord des instances de direction est indispensable.

L'enseignement du français se professionnalise de plus en plus. La certification FLE est devenue importante pour les enseignants et le devient également pour les établissements. Au début, la certification était réservée aux établissements spécialisés dans l'enseignement du français, mais désormais une partie des grandes écoles l'ont demandée. Le Français langue étrangère est la deuxième langue enseignée après l'anglais à Sciences Po. C'est donc un enjeu considérable.

La labellisation accompagne l'établissement dans une démarche de qualité, car Sciences Po sera évalué selon un certain nombre de critères. Plusieurs points ont exigé des efforts suivis avant de pouvoir présenter la candidature, comme le recrutement d'enseignants permanents en FLE. L'école dispose à présent d'un permanent à Reims, un autre à l'école d'été et un autre doit être recruté à Paris lors de la prochaine rentrée. L'école devait également disposer d'une bibliothèque dans l'enseignement du Français langue étrangère. Cette bibliothèque existe depuis cette année à Reims, car Anne-Laure RIGEADE, la permanente FLE, l'a constituée et à Paris, grâce à Samuel KHALIFA, au rez-de-chaussée du 27, rue Saint-Guillaume. Les instruments d'enseignement des langues ont vocation à être enrichis chaque année avec de nouvelles publications. Il fallait également passer en référentiel européen. Jusqu'à présent, Sciences Po avait son propre système d'évaluation de niveau pour l'enseignement du français. L'établissement devait passer au système B1, B2, *etc.* Cela sera effectif dès la prochaine rentrée à l'issue d'une série de manipulations informatiques. Les étudiants disposeront ainsi d'un référentiel qu'ils connaissent.

Ce processus de labellisation apportera une meilleure visibilité pour les étudiants internationaux. La labellisation FLE permet de disposer d'une visibilité qui est assurée par l'ensemble du réseau français diplomatique. Cette labellisation permet également à Sciences Po d'améliorer ses propres pratiques en matière d'enseignement du français. En dehors de la vérification des qualités d'accueil des bâtiments, cette démarche apportera une série de meilleures pratiques pédagogiques. Sciences Po devra par exemple mettre en place de façon systématique des chartes pour les enseignants et les étudiants. Cette démarche était déjà entamée, notamment suite aux demandes des syndicats étudiants, mais elle sera systématisée, avec l'aide de spécialistes. Sciences Po doit également perfectionner ses tests de classement dans les niveaux de langue. L'information pour les étudiants sera améliorée de façon générale, car toutes les procédures seront examinées. Cela concerne par exemple la façon de répondre aux étudiants ou les aides disponibles. C'est une longue démarche. L'objectif de Sciences Po est d'être labellisé trois étoiles, c'est-à-dire le meilleur niveau, et de mieux organiser l'enseignement des langues. À plus long terme, cette démarche qualité engagée pour le Français langue étrangère sera bénéfique pour l'enseignement des autres langues et permettra de réfléchir à la place des langues à Sciences Po, au sein d'un établissement de sciences sociales. Les cours de langue représentent à peu près un tiers de l'enseignement dispensé à Sciences Po. C'est donc un enjeu majeur. L'école doit réfléchir à l'adéquation de ces enseignements de langue avec les attentes spécifiques des étudiants.

Pour toutes ces raisons, une résolution est proposée au Conseil de direction. Le centre de labellisation demande d'apporter la preuve que l'établissement est vraiment résolu à s'engager dans cette démarche.

b) Discussion

Renaud DEHOUSSE souligne que la démarche s'intègre plus généralement dans la problématique de l'enseignement des langues à Sciences Po, question importante pour un établissement fortement positionné à l'international.

Léo CASTELLOTE indique que l'UNI-MET se félicite de l'engagement de Sciences Po dans la procédure FLE qui valorise la francophonie et l'enseignement du français, notamment pour les étudiants en échange.

Julie MEYNIER signale que l'UNEF approuve la démarche de Sciences Po pour encourager les étudiants étrangers à suivre des cours de langue, notamment des cours de français, dans la mesure où ces cours ne sont pas obligatoires.

Sciences Po étant une école, l'UNEF se demande pour quelle raison la certification ne s'étend pas à tous les campus, puisque la bibliothèque est commune. Les intervenants permanents pourraient se déplacer sur les différents campus. De plus, quelle forme vont prendre les tests de classement ? Auront-ils lieu avant la rentrée ? Ces tests ne concerneront-ils que le français ou ont-ils vocation à s'étendre à d'autres langues ? L'UNEF propose également de mettre en place des cours de langues à thème de façon à permettre aux étudiants étrangers d'en apprendre davantage sur la culture française et francophone. Les cours seraient encore plus intéressants et diffèreraient des cours de langue habituels, moins nécessaires à un haut niveau.

Françoise MELONIO répète que la labellisation est une démarche lourde, ce qui explique la limitation à deux campus, les deux où se trouve un référent permanent FLE pouvant suivre la procédure. La démarche pourra ensuite être prolongée. Les bonnes pratiques qui seront appliquées sur ces deux campus ont vocation à être étendues à l'ensemble des campus, ainsi que la labellisation proprement dite, même si cela prendra sans doute plus de temps.

Enora NAOUR demande si la labellisation concerne Sciences Po ou seulement tel ou tel campus.

Françoise MELONIO répond que l'établissement demande la labellisation pour une série de formations : l'école d'été, la formation à Paris, *etc.* L'établissement peut ensuite étendre, grâce à des visites d'inspection, mais cela nécessite de disposer de davantage de personnel permanent sur place. Il n'est pas possible de se lancer d'un seul coup dans cette démarche.

Les tests certifiés sont en train d'être mis en place à Reims. Dans le cadre de la COMUE, Sciences Po travaille à une extension des tests de classement pour les autres langues.

Quant aux cours de langue à thème en FLE, Françoise MELONIO pense que les cours en français sont susceptibles de répondre aux attentes des étudiants qui comprennent bien le français. Elle ne voit pas l'intérêt de créer des cours de français sur des thèmes comme la politique alors que les enseignants de sciences politiques font d'excellents cours en français. Pour répondre au besoin de connaissance de la culture française, des cours de civilisation en français sont en place. Le programme destiné aux étudiants en échange contient plusieurs cours de civilisation assurés par des historiens ou des politologues qui conçoivent un enseignement pour ce public spécifique.

c) Vote

Le Conseil de direction de l'IEP de Paris approuve à l'unanimité la candidature de Sciences Po pour la labellisation en Français Langue Étrangère (FLE).

III. PRÉSENTATION DU DOUBLE DIPLÔME AVEC L'UNIVERSITÉ DE SYDNEY

a) Présentation

Francis VERILLAUD donne quelques éléments à propos du programme de double diplôme de *bachelor* entre Sciences Po et l'Université de Sydney. Ce programme s'inscrit dans une politique générale déjà discutée à plusieurs reprises dans ce conseil et en Commission paritaire et dans une stratégie de positionnement international. Ce projet fait suite à la création et à la mise en œuvre de cinq programmes identiques de doubles diplômes au niveau du *bachelor* avec l'Université de Columbia, l'Université British Columbia à Vancouver, avec University college of London, avec l'Université Keio à Tokyo et avec la Freie Universität à Berlin. Ces doubles diplômes suivent une stratégie commune et des principes identiques. Ces principes sont au nombre de six.

- Ces programmes s'inscrivent sur quatre années de formation. Les deux premières années se déroulent à Sciences Po. Le choix du campus de Sciences Po est généralement lié à la langue du campus. Par exemple, les doubles diplômes pratiqués avec Columbia ou Sydney, en langue anglaise, concernent surtout les campus du Havre, de Reims et de Menton. Les deux années suivantes se déroulent chez le partenaire où peut s'acquérir une spécialisation. Les majeures interviennent lors des deux dernières années. Les deux premières années s'inscrivent dans la totalité de la formation de Sciences Po, les deux dernières années prenant place parmi les majeures des universités partenaires.
- À l'issue de la formation, l'étudiant obtient deux diplômes de *bachelor*, celui de Sciences Po et celui de l'université partenaire.
- Le recrutement est commun. Les deux universités recrutent ensemble une promotion complète. Les critères de sélection des deux institutions sont respectés.
- Les étudiants des doubles diplômes sont des étudiants des deux institutions pendant les quatre années.
- Les frais de scolarité sont payés là où l'étudiant étudie selon les règles en vigueur dans l'établissement. Les programmes d'aides financières s'appliquent également là où se trouve l'étudiant.
- Chaque programme de double diplôme est testé par un programme pilote.

Plusieurs bénéfices sont à attendre de ces programmes. La formation gagne en ampleur, car les possibilités de choix augmentent. Les étudiants bénéficient de deux pratiques éducatives et après ces quatre années ont un accès privilégié aux marchés du travail, grâce à la maîtrise des langues et la compréhension de plusieurs marchés du travail. Sciences Po bénéficie également de ces doubles diplômes, ainsi que l'institution partenaire. Le diplôme de *bachelor* de Sciences Po est reconnu au niveau international par de très bonnes institutions. C'est également une forme de coopération vertueuse dans la mesure où Sciences Po partage des valeurs avec un partenaire grâce à une formation partagée pendant les quatre années. Cette reconnaissance de l'autre est importante, elle diffère de l'installation de campus à l'étranger, sans partenariat. L'offre de formation de Sciences Po est enrichie sur le plan international.

Le partenariat avec l'Université de Sydney s'inscrit parfaitement dans cette politique. C'est une excellente université. Elle fait partie du Group of eight en Australie. Elle est reconnue en termes de qualité de recherche et de qualité d'enseignement. Une coopération d'échange entre Sciences Po et l'Université de Sydney a débuté plusieurs années auparavant. La qualité de la formation offerte aux étudiants à l'Université de Sydney et la qualité des étudiants de l'Université de Sydney sont donc bien connues. Enfin, le positionnement de l'Université de Sydney est intéressant, car elle est ouverte sur l'Asie. Sciences Po pourra mieux se faire connaître dans l'ensemble de la région. L'offre de programme et d'enseignement de l'Université de Sydney est très complémentaire de celle de Sciences Po. Trois *bachelors* sont offerts à l'issue de cette formation, selon les choix de majeures opérés par les étudiants. L'objectif est de former une vingtaine d'étudiants par an.

Ce double diplôme permettra donc une meilleure reconnaissance de Sciences Po dans la région Asie Pacifique. Le collège universitaire sera ancré dans un réseau mondial d'excellentes universités. Il s'agit du sixième programme de double diplôme de *bachelor* et quelques-uns sont encore en projet. Trois programmes pilotes sont en cours : la Hong-Kong University, la National University of Singapore et Berkeley. Deux autres projets européens sont envisagés : la Bocconi et la LSE.

b) Discussion

Renaud DEHOUSSE en vient à l'ampleur de la politique menée par Sciences Po. Le nombre de ces accords augmente et semble destiné à continuer à s'accroître. Jusqu'où ira ce développement ? Un nombre maximal de partenariats est-il fixé ? La seconde question de Renaud DEHOUSSE concerne la structure de ces programmes. La formation initiale intervient à Sciences Po et la spécialisation au sein de l'université partenaire. Cet ordre est-il le fruit d'une réflexion menée à propos des atouts de Sciences Po ? Faut-il s'interroger sur un schéma alternatif où Sciences Po offrirait une spécialisation à des étudiants ayant entamé leur parcours dans l'enseignement supérieur dans une autre université ?

Olivier BORRAZ demande dans quelle mesure la participation de Sciences à l'USPC est-elle susceptible d'avoir une influence dans cette politique de double diplôme. La stratégie de Sciences Po est-elle autonome ou donne-t-elle lieu à discussion avec les partenaires de la COMUE ?

Laura MEYNIER regrette que l'accord entre Sciences Po et l'Université de Sydney ait été signé plusieurs mois auparavant sans validation préalable des conseils centraux, ce qui témoigne d'un manque de considération à l'égard des élus et des conseils. Cela étant dit, l'UNEF soutient l'ouverture à l'international de Sciences Po pour les possibilités offertes aux étudiants. En l'occurrence, ce choix semble très loin d'être à la portée de tous les étudiants de Sciences Po. Les frais d'inscription s'élèvent à plus de 40 000 euros pour les deux seules années à Sydney. L'Université de Sydney propose des aides sociales dont le montant n'est pas précisé. Le coût de ce double diplôme est particulièrement élevé. Seule une minorité d'étudiants pourra y accéder. Créer un double diplôme à de telles conditions revient à créer un enseignement supérieur à deux vitesses au sein même de Sciences Po avec d'un côté un cursus général aux frais d'inscription déjà élevés et de l'autre des doubles diplômes aux frais d'inscription exorbitants réservés à une minorité d'étudiants favorisés.

Florence HAEGEL demande des précisions à propos des majeures. Les universités partenaires ont des spécialisations, même au niveau *bachelor*, et ont donc des prérequis. Elle a récemment rencontré la délégation de Berkeley qui s'interrogeait sur les cours de sciences politiques. Elle trouve que c'est une occasion intéressante pour le département de réfléchir à la structuration de ses cours. Elle aimerait que les exigences des doubles diplômes soient mises à plat, pour pouvoir être étudiées, voire harmonisées, de façon à ce que chaque discipline puisse s'en saisir.

Vincent MARTIGNY s'interroge sur le nombre de doubles diplômes à terme. Une limite est-elle fixée ? Existe-t-il des objectifs par continents ? La stratégie ne vise-t-elle que les meilleures universités ? Le projet est-il de créer une vingtaine ou une trentaine de doubles diplômes pour présenter cette offre à un plus grand nombre d'étudiants de Sciences Po ?

Charlotte GLINEL indique que, comme l'UNEF, l'UNI-MET tient à souligner le caractère prohibitif des frais de scolarité à Sydney. De même, elle s'interroge sur les critères d'excellence menant au choix de l'Université de Sydney. Il serait bon de publier ces critères pour permettre à tous les étudiants de bien comprendre l'intérêt de ce double diplôme.

Renaud DEHOUSSE souligne que cette dernière question gagnera en importance au fur et à mesure de la multiplication des doubles diplômes.

Francis VERILLAUD remercie pour le nombre de questions qui témoigne d'un intérêt certain pour la politique mise en œuvre à Sciences Po. Certaines questions demeureront sans réponse, car elles devraient faire l'objet de discussions plus approfondies. Six programmes de double diplôme existent actuellement au niveau *bachelor* et une trentaine au niveau master. Sciences Po dispose donc d'une bonne expertise en matière de partenariats et de doubles diplômes. Certains principes sont assez uniques, notamment le fait de recruter conjointement avec l'université partenaire un groupe d'étudiants conduit à travers l'ensemble d'un cursus constitué par l'addition des parcours de chaque institution. C'est un dispositif très novateur. Les institutions réfléchissent plus fréquemment du point de vue de

leurs propres étudiants. Trois autres doubles diplômes sont programmés et sont au stade de pilotes. Le pilote permet de se rendre compte si les cursus sont bien adaptés et si le pari peut se transformer en accord véritable et en programme durable. Deux autres possibilités complémentaires existent. Il n'y a pas pour le moment de volonté d'augmenter encore le nombre de doubles diplômes au-delà de cette douzaine. Si l'on compte environ 25 étudiants par promotion, cela concernera un millier d'étudiants en tout à l'avenir. Ce n'est pas négligeable. Ce choix est différent de celui effectué par d'autres universités qui implantent des campus à l'étranger. Sciences Po a choisi la voie du partenariat, c'est-à-dire d'un travail réciproque avec une institution.

Des tentatives ont été faites pour créer des doubles diplômes en Amérique latine, une proposition a été adressée au Colegio de Mexico, qui est une excellente institution, mais qui a refusé, car elle ne se sentait pas en mesure de suivre ces engagements très forts.

Quant à la structuration de ces doubles diplômes, formation initiale à Sciences Po et majeures chez le partenaire, elle est presque obligatoire. Sciences Po ne possède pas de majeures dans le cadre du *bachelor* et ne peut donc pour le moment mettre en place un autre système. De plus, il faut s'accorder avec des universités qui offrent des programmes en quatre ans, pour respecter le rythme de deux fois deux années.

Pour le moment, Sciences Po est l'institution au sein de l'USPC qui a l'expertise la plus développée en matière de double diplôme. Un projet est développé à l'international avec Sorbonne Paris Cité dans le cadre de l'Université internationale de Singapour, grâce à l'investissement dont Sciences Po disposait déjà sur place et grâce notamment à la confiance qui existe depuis le début des négociations pour le double diplôme. Sciences Po peut apporter à Sorbonne Paris Cité des éléments d'expertise.

À propos des frais de scolarité, Francis VERILLAUD rappelle que les règles financières sont fixées par chacun des établissements. Il n'est pas question de modifier les règles des partenaires. Les institutions partenaires, tout comme Sciences Po, mettent en œuvre des aides financières pour les années se déroulant sur leur campus. Si l'on s'interdit ces programmes, cela signifie que Sciences Po devrait rester isolé, car les modes de financement des études universitaires dans la plupart des pays sont très différents de ceux existant en France. Pour bénéficier de cette ouverture internationale, il faut accepter ces éléments. Par ailleurs, le bénéfice de ces doubles diplômes est à attendre non seulement pour les étudiants qui s'y inscrivent, mais aussi pour tout l'établissement, pour la reconnaissance et le positionnement du diplôme de Sciences Po.

Francis VERILLAUD reconnaît que certaines universités partenaires indiquent aux étudiants des doubles diplômes que s'ils veulent suivre telle ou telle majeure, ils doivent renforcer leur formation dans une discipline donnée. Jusqu'à présent, l'offre de Sciences Po au niveau du collège universitaire permet d'avoir les prérequis pour un très grand nombre de majeures. À Columbia, plus de 20 majeures sont proposées aux étudiants du double diplôme. Le seul cas qui a nécessité la construction d'un cours renforcé est celui de l'Université de Keio pour un cours en économie et en mathématiques.

Quant aux critères d'excellence, Francis VERILLAUD renvoie aux classements nationaux et aux classements internationaux qui sont à prendre avec précaution, mais qui donnent des indications en matière de qualité de recherche et sur le rôle de la faculté permanente. Par ailleurs Sciences Po a en quelque sorte expérimenté ces critères d'excellence à travers les mécanismes d'échanges en cours depuis plusieurs années. Les étudiants en échange réalisent des rapports sur les enseignements suivis.

Frédéric MION ajoute des précisions sur le dimensionnement de la politique de doubles diplômes à Sciences Po. Francis VERILLAUD a indiqué que dans le cadre de l'ensemble des doubles diplômes en cours ou prévus, un millier d'étudiants serait engagé dans ces programmes, soit environ 250 étudiants par promotion, soit 16 à 17 % des étudiants d'une promotion. C'est une proportion significative et soutenable pour l'institution. La répartition des étudiants au sein de ces doubles diplômes variera au cours du temps, à la fois en fonction du développement de nouveaux programmes ou de l'arrêt de programmes fonctionnant mal ou peu attractifs. La carte des doubles diplômes n'est pas figée mais n'est pas en constante augmentation. Il faut conserver la possibilité de remettre en cause des accords existants s'ils se révèlent à l'usage pas entièrement satisfaisants. Pour le moment, les doubles diplômes sont menés avec des institutions d'excellence qui valident la qualité de la formation dispensée à Sciences Po. Les critères ne sont pas liés au mode de financement des études dans ces universités. La plupart des universités d'excellence ont des frais d'inscription supérieurs à ceux pratiqués à Sciences Po, mais cela ne doit pas empêcher la conclusion de partenariats. Le choix est de viser des universités

d'excellence, quel que soit le financement de leur scolarité. Donc, finalement, entre 15 et 20 % des étudiants de chaque promotion pourraient être concernés par ces doubles diplômes. C'est important pour l'attractivité de Sciences Po, pour agrandir le vivier de candidats possibles, car les doubles diplômes permettent de faire venir à Sciences Po des étudiants qui ne seraient, peut-être pas venus autrement.

Laura MEYNIER entend bien que Sciences Po ne peut influencer sur la pratique en matière de frais de scolarité dans les universités partenaires. Les critères d'excellence dont il était question ne concernent pas seulement les universités, mais aussi les étudiants. Comment seront-ils sélectionnés ? Quels sont ceux qui pourront recevoir une bourse ou une aide pour ces doubles diplômes ? Des négociations sont-elles engagées pour qu'un nombre minimal d'étudiants soient aidés ? Si ce n'est pas le cas, il faudrait y penser pour les doubles diplômes en cours de négociation de façon à ce que les 17 % d'étudiants de chaque promotion visés par ces doubles diplômes ne soient pas les 17 % les plus aisés.

Renaud DEHOUSSE ajoute que s'il n'est pas possible de négocier un quota de boursiers il est peut-être concevable que la DAIE intègre la dimension économique dans la palette de services destinés aux étudiants intéressés. Il n'est pas facile de débarquer dans une université étrangère et de s'orienter dans les programmes d'aide sociale.

Francis VERILLAUD prend l'exemple de l'Université de Columbia. La sélection des étudiants est réalisée de façon commune, indépendamment du niveau de ressources des étudiants. Une fois que les étudiants sont entrés dans la formation, une commission se penche précisément sur leur situation financière. Lors des deux premières années à Sciences Po, ce sont les règles de Sciences Po en matière de bourse qui s'appliquent. Les conditions financières des deux autres années sont immédiatement indiquées aux étudiants pour éviter les mauvaises surprises. Des bourses sont mises en œuvre de façon systématique. Plusieurs centaines de milliers de dollars sont ainsi accordés par l'Université de Columbia pour les années passées à Columbia. Les étudiants n'ont pas à chercher par eux-mêmes les aides sociales. Les institutions aident financièrement au maximum les étudiants.

Léo CASTELLOTE aimerait que les critères permettant d'obtenir ces bourses donnent lieu à une publicité. Cela encouragerait plus d'étudiants à présenter leur candidature.

Pour Frédéric MION, Sciences Po peut donner de la publicité à ces critères dans la mesure où les universités partenaires le font également. Mais toutes ne sont pas totalement transparentes à propos des conditions d'attribution des aides financières. Toutefois, Sciences Po peut mettre à disposition des élus les informations disponibles.

c) Vote

Le Conseil de direction de l'IEP de Paris ratifie l'accord de double diplôme avec l'Université de Sydney à l'unanimité des votes exprimés et avec six abstentions.

IV. PROPOSITION D'UN NOUVEAU NOM POUR LE MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Présentation

Henri BERGERON présente succinctement les raisons qui motivent cette proposition de changement de nom. Cette étape représente le terme d'un processus qui a duré un an et demi. Trois événements parfaitement indépendants créent une conjonction favorable : la réflexion dans le cadre du CoCuMa, les dix ans du master et le changement de direction de ce master.

Le master a été évalué. Le comité d'orientation a donc été convoqué dans ce but. Ce comité est composé de membres de la direction de Sciences Po, de professeurs de Sciences Po, de professeurs

extérieurs à Sciences Po et de professionnels des ressources humaines. Ils ont dressé une feuille de route. Quatre groupes ont été auditionnés, comprenant des jeunes diplômés de ce master avec une expérience professionnelle de trois ou quatre ans, des directeurs confirmés et l'Association des anciens de Sciences Po qui compte 400 DRH issus de Sciences Po. C'est un groupe très dynamique. Une note stratégique a été déposée à la direction des études et à la direction scientifique de Sciences Po six mois auparavant. Elle présente des propositions d'évolution, propositions qui sont pour le moment figées, car il semble préférable d'attendre la constitution d'une future école des métiers de l'entreprise pour commencer à modifier la maquette du master, de façon à ce que les différents masters de cette école soient cohérents.

Les travaux du comité d'orientation ont confirmé le positionnement du master sur le marché des formations RH en France et à l'étranger. C'est un master généraliste, typique des masters de Sciences Po, car il met en œuvre une politique qui a été approfondie ces dernières années, celle de la refondamentalisation des enseignements. Ce master s'appuie sur les enseignements, les acquis, les réflexions et les modèles théoriques des sciences sociales, en économie du travail, droit du travail, psychologie du travail et en sociologie, notamment en sociologie des organisations. Une série de cours professionnalisant existent, car les recruteurs attendent que les étudiants soient immédiatement opérationnels, même s'ils savent qu'une grande partie du métier s'apprend au cours de la progression de carrière. Ce master a également comme singularité d'accorder beaucoup d'importance à l'apprentissage par l'expérience. L'apprentissage en seconde année est très exigeant en terme de temps, il y a par ailleurs beaucoup d'études de cas et d'exercices pédagogiques menés dans un cadre qui pourrait être parascolaire, comme la préparation d'un recrutement. Enfin, les étudiants mènent une enquête sociologique des organisations. Ils vont sur le terrain, réalisent des entretiens et restituent un diagnostic sociologique du fonctionnement des organisations à l'entreprise. C'est donc un master très généraliste, adossé de façon forte aux sciences sociales, avec un modèle pédagogique très exigeant en termes d'encadrement. Ce sont donc des promotions modestes.

L'évaluation a également montré que la communication pouvait être améliorée. Pierre-Eric TIXIER qui a créé ce master constate lui-même qu'il faut améliorer la communication. Le métier des ressources humaines est un métier complexe et il n'est pas facile de s'en faire une idée. Il faut donc développer une stratégie de communication, pour affirmer clairement sur le marché français ce qu'est ce master, ainsi que son positionnement stratégique. D'où cette proposition de changement de nom. L'ancien nom *Gestion des ressources humaines* a l'avantage d'être connu et reconnu et d'être simple à retenir, mais il est un peu vieillot et ne manifeste pas le caractère singulier de l'offre pédagogique de ce master sur le marché français, en ne traitant pas de la sociologie des organisations. Le nouveau nom met en avant le mot « organisation » et s'appuie sur la recherche de Sciences Po, où depuis quarante ans, la recherche et l'enseignement s'intéressent à la sociologie des organisations. L'expression « management des ressources humaines » est conservée par souci de clarté pour les étudiants et les recruteurs. Henri BERGERON insiste : la maquette n'est pas transformée. Ce changement de nom correspond davantage à une reconnaissance *a posteriori* d'un choix stratégique opéré à la création du master, à savoir son ancrage dans la sociologie des organisations. Ce master fait suite à un DESS. La nouvelle appellation reconnaît sa singularité tout en offrant des opportunités pour préparer l'avenir.

b) *Discussion*

Pierre MEYNARD remercie les équipes du master pour la qualité du travail qui a été mené. Le pôle Carrière de l'association des Anciens de Sciences Po dirigé par Didier JEANPERRIN a joué un rôle important. C'est un bon exemple de convergence entre Sciences Po et l'association.

Pierre MEYNARD trouve la nouvelle appellation moins administrative et plus dynamique. Ce changement de nom rejoint une évolution des libellés à l'international. Les appellations du type *Organisations and resources* sont fréquentes dans le monde anglophone.

Enora NAOUR indique que l'UNEF est en lien avec les étudiants du master GRH. Ils sont majoritairement favorables à ce changement de nom. Les promotions actuelles semblent l'avoir déjà intégré. L'UNEF n'est donc pas opposée à la proposition, mais s'interroge sur la logique d'ensemble. Un nom de master n'est pas une question anodine, mais toutes les propositions de modifications sont figées. Cette proposition de changement de nom semble s'ancrer dans une évolution stratégique, à

savoir la création de l'école des métiers de l'entreprise. Une note de 30 pages, écrite depuis presque une année, est présentée, mais il n'est pas possible d'en discuter en détail. Ces propositions sont-elles réellement figées ? Ou ce changement de nom de master augure-t-il des changements stratégiques qu'il serait bon de discuter ?

Pour Henri BERGERON, tout dépend ce qui est considéré comme un réel changement. Le master a profité du CoCuMa pour réfléchir et produire la note dont parle Enora NAOUR. Ensuite, l'équipe a décidé de réaliser des aménagements à la marge, c'est-à-dire des aménagements qu'opèrent tous les masters de façon régulière : ajouter des éléments à propos du digital ou par exemple renforcer ceux sur la globalisation. Mais le cœur du master, à savoir son positionnement adossé aux sciences sociales, notamment à la sociologie et à la sociologie des organisations, est ancien et continue à perdurer. Il s'agit de reconnaître cette spécificité au moment de définir le positionnement de cette future école. La note n'était pas une demande d'autorisation, mais présentait un état des réflexions à la direction. Elle n'a donc pas circulé, même si les enseignants en ont parlé aux étudiants pour les associer aux projets à venir, mais l'idée est qu'elle serve dans la création de cette école. La note contenait des propositions d'adaptations de l'offre du master par rapport aux nouveaux métiers de ressources humaines dans les entreprises, mais n'a pas vocation à être le point de départ de transformations massives.

Frédéric MION confirme l'existence d'un projet d'école de l'entreprise. Un comité de préfiguration va être mis en place, comme pour les autres écoles. Les initiatives permettant de clarifier l'offre de formation existante, doivent toutefois pouvoir être validées par le Conseil de direction dès à présent.

François-Antoine MARIANI remarque qu'il existe déjà un master *Corporate and public management* en double diplôme avec HEC dont l'architecture est en cours de négociation et dont il faudra peut-être veiller à modifier le nom avant de renforcer la visibilité des programmes de Sciences Po.

Renaud DEHOUSSE pense également qu'il faut prendre en compte le nombre et la diversité des programmes présents afin que leur dénomination reflète bien la richesse de l'offre.

c) Vote

Catherine BLANC aimerait ne pas exercer son droit de vote, car elle fait partie de l'équipe pédagogique du master.

Le Conseil de direction de l'IEP de Paris approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le changement de nom du master « Gestion des Ressources Humaines » en « Organisations et Management des Ressources Humaines ».

Enora NAOUR justifie l'abstention des élus de l'UNEF qui n'ont pas d'opposition de fond. Le souci vient de la forme. Le dossier remis aux élus précise que ce changement de nom prépare l'évolution des enseignements qui a été proposée dans la note transmise en juin 2014. En tant qu'élus du Conseil de direction, il leur est difficile d'approuver ou non un nom de master, qui n'a rien d'anodin, car il renvoie à un contenu pédagogique, sans disposer de toutes les informations à l'avance. Or la note de 30 pages a été remise aux élus le jour même. Les élus attendent des négociations plus paisibles et des bonnes négociations de travail en vue de la création de l'école de l'entreprise.

V. ÉCHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Renaud DEHOUSSE annonce que le premier point a trait au partenariat avec l'Institut du service civique.

Françoise MELONIO indique que la procédure actuelle de dispense d'écrit pour les candidatures en master va être étendue. Sciences Po a une série de conventions avec des écoles, notamment des écoles d'ingénieurs, avec l'Université de Poitiers pour un cursus spécifique. L'idée est d'étendre cette

procédure aux lauréats du service civique. La convention a été adressée aux élus. L'objectif est d'avoir une dizaine de candidats par an, candidats lauréats avec un projet de poursuite d'études approuvé par les jurys du service civique. Les premiers candidats passeront l'oral dès cette année.

Léo CASTELLOTE souligne que les élus prennent juste connaissance de ce document. Il est tout à fait normal de vouloir favoriser des personnes du service civique, c'est nécessaire à la société. Toutefois, cet apport peut apparaître à travers l'engagement associatif et donc peut déjà être valorisé par les procédures d'admission à Sciences Po. Passer outre la phase écrite du concours apparaît problématique et affaiblit l'idée de méritocratie républicaine.

Enora NAOUR annonce que l'UNEF est extrêmement favorable à ce genre d'initiative qui témoigne d'une volonté d'ouverture et de diversification du recrutement et de la structure sociale des étudiants. Ces nouveaux profils vont enrichir l'école. Beaucoup d'étudiants ne passent pas le concours écrit et cette procédure ne dévalue en rien la qualité de la formation de Sciences Po.

Frédéric MION tient à rassurer Léo CASTELLOTE. Le processus de l'Institut du service civique est un processus sélectif. L'institut sélectionne des personnes qui ont manifesté par leur engagement dans le cadre du service civique et ensuite par la volonté de poursuivre des études leur motivation à rejoindre Sciences Po. La logique qui a présidé à la signature de convention avec des écoles d'ingénieurs ou de commerce s'appliquera de la même façon, pour permettre des procédures d'admission adaptées qui dispensent certains candidats des épreuves écrites.

Enora NAOUR demande si cette convention doit être votée.

Françoise MELONIO répond par la négative.

Renaud DEHOUSSE donne le calendrier des prochaines séances du Conseil de direction. La séance du 27 avril étant en pleines vacances scolaires est reportée au 4 mai 2015. La séance du 26 octobre est décalée au 2 novembre 2015.

Vincent MARTIGNY indique que le bureau du Conseil de direction doit rencontrer Sylvie HERLICQ, chargée de la vie enseignante. Elle a annoncé que deux moments de rencontre pour les enseignants vacataires seront organisés le 5 et le 20 mai 2015 pour évaluer leurs premiers besoins et leurs conditions de travail.

Par ailleurs, lors d'une réunion de préparation du bureau du Conseil de direction, une discussion a eu lieu avec le directeur pour réfléchir au règlement intérieur du Conseil, quand les statuts seront plus avancés, peut-être à la fin du printemps 2015.

Olivier BORRAZ a assisté récemment à une réunion des managers de présentation des résultats de l'étude sur le modèle économique. Est-il prévu de présenter cette étude au Conseil de direction ?

Frédéric MION indique que l'étude sur l'organisation de Sciences Po sera présentée dès que les orientations qui découlent de ce diagnostic auront été arrêtées.

Pierre MEIGNANT a une question à propos de l'école des Affaires publiques et de sa maquette pédagogique. Dans un rapport et une note datés respectivement de septembre et octobre 2014, il est écrit que des groupes de travail seront constitués pour concevoir les maquettes pédagogiques et particulièrement les enseignements du tronc commun de l'école des Affaires publiques. Où en est ce processus ? L'UNEF pense qu'il est important de voter ces nouvelles maquettes avant la prochaine rentrée, sans pour autant presser les discussions au sein du conseil pédagogique. Les élus souhaitent simplement savoir si un agenda se dessine.

François-Antoine MARIANI explique que le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises et le conseil pédagogique à deux reprises pour arrêter une définition des enseignements. Mais François-Antoine MARIANI ignore à quel niveau les maquettes doivent être votées : la maquette générale a été

votée par le Conseil de direction avec l'indication des différents enseignements du tronc commun. Mais le Conseil doit-il se prononcer à propos des maquettes des spécialités ?

Pour Frédéric MION, la situation est claire. Quand le Conseil de direction s'est prononcé sur le projet d'école des Affaires publiques, il s'est également prononcé sur un mode de gouvernance. Il a voté, avec l'opposition des élus de l'UNEF, la création d'un comité de pilotage et d'un conseil pédagogique où siègent des représentants des étudiants désignés dans le cadre des conférences. Ces instances font leur travail et élaborent les maquettes conformément au cadre fixé par le Conseil de direction qui n'aura pas à voter à nouveau sur ces maquettes.

Renaud DEHOUSSE rappelle que les maquettes pédagogiques doivent prendre en considération les orientations générales définies par le Conseil de direction.

Maxime GABORIT signale que l'UNEF tenait à faire part de son indignation après les propos sexistes tenus sur le site internet de Sciences Po lors de l'annonce de la promotion de femmes à des postes de responsabilité. Les recherches de Cornelia WOLL étaient désignées comme des ouvrages de dames. De plus, le message d'excuse invoque une « ironie mal comprise » pour justifier ces propos en essayant de faire passer le sexisme pour une forme d'humour. Les étudiants ont largement relayé cette page et sont nombreux à avoir manifesté leur indignation et l'UNEF tenait à transmettre leurs propos. La création du poste de référent égalité est certes un progrès, mais de nombreux progrès restent manifestement à accomplir.

Rémi GUILLEM note que Frédéric MION vient de parler de la gouvernance des écoles. L'UNEF souhaiterait revenir sur ce point. À l'automne 2014, le Conseil de direction a voté la création de l'école d'Affaires publiques et de l'École urbaine. À cette occasion, l'UNEF avait évoqué les défauts des conseils pédagogiques, notamment en termes de représentation étudiante et de liens avec les conseils centraux. Ces conseils permettent certes une lisibilité des changements pédagogiques en cours ou prévus, mais ces projets doivent être d'abord discutés au sein des masters, en associant toutes les parties prenantes et avec l'aval du Conseil de direction. Lors de la création de PSIA, de l'école de communication et de l'école de journalisme, un certain désordre et un manque de cohérence pour ce qui concerne la gouvernance ont été observés. L'UNEF demande donc la mise en place d'un calendrier précis pour harmoniser les questions relatives à la gouvernance au sein des écoles de master en rappelant que les étudiants doivent être impliqués.

Frédéric MION n'est pas certain de bien comprendre la portée de cette remarque. Lors des votes de l'automne 2014, des structures de gouvernance ont été adoptées par le Conseil de direction, même si elles ne satisfaisaient pas forcément les exigences de l'UNEF. Ces structures vont en effet être créées dans l'ensemble des écoles et sont déjà à l'œuvre dans les deux écoles les plus récemment créées, à savoir l'école des Affaires publiques et l'École urbaine. Des conseils pédagogiques et des conseils stratégiques sont en cours d'installation pour toutes les écoles de Sciences Po.

Enora NAOUR précise que la question porte vraiment sur le calendrier de mise en place des écoles.

Frédéric MION répond que c'est en cours.

Françoise MELONIO ajoute que les élections des étudiants auront lieu lors de la prochaine rentrée universitaire. Le processus est en cours pour l'école de journalisme et l'école de communication.

Enora NAOUR demande si la mise en place de ce système de gouvernance sera votée par les Conseils.

Françoise MELONIO répond par la négative. La même structure sera installée dans toutes les écoles.

Renaud DEHOUSSE demande confirmation de la mise en place du nouveau modèle de gouvernance pour la prochaine rentrée universitaire.

Frédéric MION répond positivement.

La séance est levée à 10 heures 20.